



A.S.B.L.

Maison de la laïcité
Morlanwelz



PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

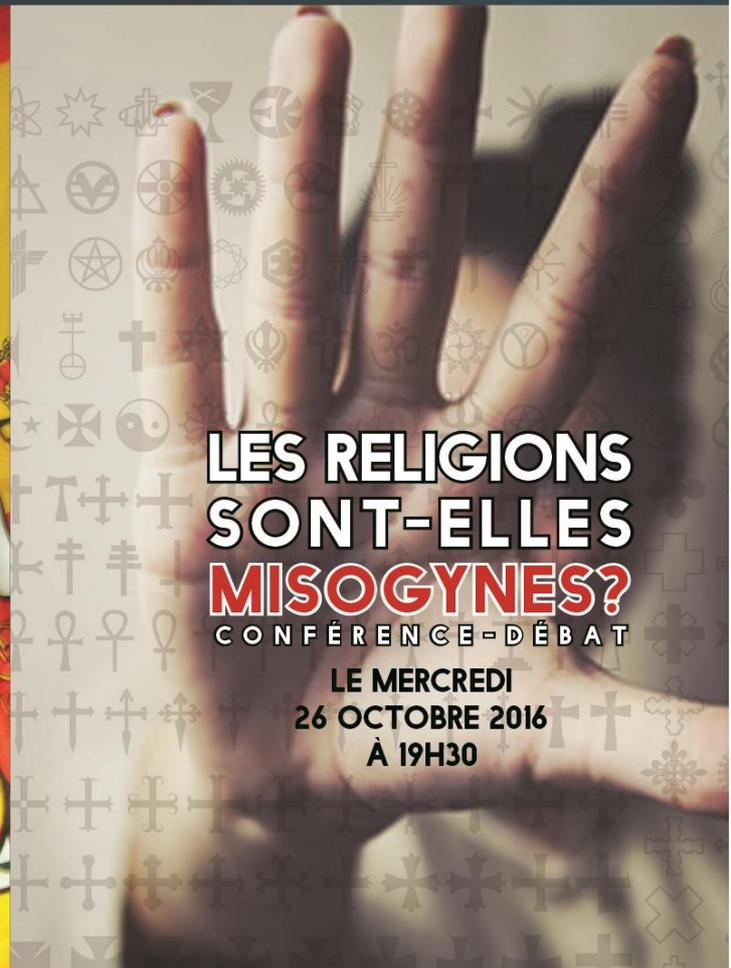
N° d'agrément : P.912287

LE COURRIER LAÏQUE
N°148 octobre 2016

L'ESPAGNE
AUJOURD'HUI
80 ANS APRÈS
LA GUERRE D'ESPAGNE



CONFÉRENCE-DÉBAT
LE 7 OCTOBRE 2016 À 19H30



LES RELIGIONS
SONT-ELLES
MISOGYNES?

CONFÉRENCE-DÉBAT

LE MERCREDI
26 OCTOBRE 2016
À 19H30

Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26



Dans ce numéro

Rentrée des classes , rentrée de l'espoir - Edito du Président du CAL	P.3
Morlanwelz sans voiture et ambiance guinguette	P. 4
Après "Les Lundis du Préau" du 19 septembre	P. 5
La radicalisation, la laïcité et la constitution	P. 6
Vendredi 7 octobre à 19h30 : conférence-débat " <i>L'Espagne maintenant, 80 ans après la guerre civile</i> " par José Perez	P.8
Mercredi 26 octobre à 19h30 : conférence-débat " <i>Les religions sont-elles misogynes</i> " par Guy Donnay	P.10
Lundis 10 et 24 octobre : atelier d'aquarelle	P.12
30 septembre : colloque avortement	P.13
Jeudis 13 et 27 octobre : atelier d'art floral	P.16
Dans l'agenda de novembre 2016	P.17
Après la conférence "Hergé, Tintin et le Congo"	P.18
Philéas et Autobule : la revue pour vos enfants et petits-enfants	P.19
Lundi 17 octobre : "Les lundis du Préau" 12h30 : repas mensuel 14h15: Conférence " <i>J'ai vécu à Léopoldville les derniers jours du Congo belge</i> " par Marcel Sevrain	P.20

Bureau : 064/ 44 23 26

Adresse mail : laicite.mlz@hotmail.com

Site internet : www.morlanwelzlaicite.be

Cotisation membre (12 €/an) : Compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895

Contact Président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96

Adresse mail : yvnicaise41@gmail.com

Le Courrier Laique

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise

Couverture : Bertrand Aquila (Fédération des Maisons de la Laïcité)



Édito par Henri Bartholomeeusen, Président du CAL Rentrée des classes, rentrée de l'espoir

«Du singulier au pluriel, à l'école du bien commun.» Tel était le sujet proposé à la sagacité des participants de l'Université d'été de l'enseignement catholique, fin août à Louvain-la-Neuve. Si nous y avons été invités, nous aurions pu en dire bien des choses. Dont celle-ci: pour nous aussi, le bien commun et la pluralité sont des préoccupations constantes. Mais nous craignons que l'actuelle réaffirmation forcenée des particularismes religieux et identitaires n'ait pas comme but la pluralité et le bien commun mais, trop souvent, la préservation de chasses gardées, de prébendes et de droits particuliers. Et c'est justement parce que l'école est le lieu de l'apprentissage de l'amour du bien commun et de l'expérience de la pluralité qu'elle doit rester la plus ouverte possible, la plus accueillante possible, la plus diversifiée possible. Mais comment donner à chaque enfant la chance de pouvoir faire cet apprentissage si, d'emblée, on le cadenasse dans telle ou telle confession, tradition ou culture dont il risque de rester prisonnier à tout jamais?

L'implémentation du fameux cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté dans les écoles primaires publiques ne va certainement pas être une sinécure pour les enseignants et les chefs d'établissement. En particulier pour ceux qui avaient l'habitude d'établir les classes en fonction des choix religieux et philosophiques des élèves... Nous ne sommes ni naïfs, ni idiots et nous savons bien que ces cours ne vont pas résoudre comme un coup de baguette magique tous les problèmes du monde. Nous savons bien qu'ils ne sont pas parfaits, qu'ils devront être améliorés et que l'improvisation dans laquelle ils ont été conçus provoquera sans doute des désillusions et quelques couacs. Mais ils représentent néanmoins un grand pas en avant vers, précisément, un véritable apprentissage de l'amour du bien commun et une expérience concrète de la pluralité.

Nous savons bien que chez les gens de religion, il en est qui travaillent sincèrement au bien commun de l'humanité. Mais dans un monde où les « assignations à résidence » identitaires reviennent en force jusqu'au délire, il n'est pas anodin de voir l'école publique d'un pays comme le nôtre aller - trop souvent à reculons, hélas - vers plus d'ouverture, plus de connaissances et plus d'espoir.

C'est notre vœu, c'est notre conviction.

Bonne rentrée scolaire à tous!

Source : Espace de liberté -Septembre 2016



Morlanwelz sans voiture et ambiance guinguette

Comme l'an dernier, Morlanwelz a vécu, le 18 septembre, une journée sans voiture. Cette initiative européenne vise à mieux connaître ou mieux utiliser les moyens de

transport alternatifs.



Rendre la rue aux habitants, ne fût-ce qu'une journée, permet de renforcer la convivialité mais aussi de faire connaître les lieux où il est plutôt de coutume d'organiser des activités à l'intérieur des locaux.

Cette année, nous voulions, comme l'an dernier, "être dans la rue",

nous retrouver, de 11 à 14 heures, face à nos locaux en compagnie des de nos membres, sympathisants et les personnes en balade.

Le sympathique "Musettes Stars" a donc animé un apéro-musette face à nos locaux : moment musical gratuit offert par notre Maison de la Laïcité.



Dans cette ambiance conviviale, apéro et petite restauration ont fait bon ménage. Nous avons espéré, vu le climat agréable, une présence plus importante.

Mais peu importe : les présents ont apprécié et c'est le principal.

Yvan Nicaise



Après "Les Lundis du Préau" du 19 septembre Tradition culinaire et danse



Il y a des lundis plus marquants que d'autres.

Les 50 participants de ce "Lundis du Préau" de rentrée ont pu l'apprécier.

Irène, épouse de Freddy Clauwerts, nouveau membre de notre CA, nous avait préparé, avec l'aide de nos bénévoles, une moussaka dans la pure tradition grecque : 6 heures de

préparation la veille, des dizaines d'aubergines, des kilos de haché, de tomates et de pommes de terre, sauce et épices à volonté,... Cela ne pouvait qu'être succulent, et ce le fut!

Ce choix était aussi justifié par le thème de la conférence préparée par Mimie Lemoine, notre secrétaire " Faire entrer la danse".

Durant 1h30, elle nous a plongés dans l'univers cinématographique où, par une recherche minutieuse et variée, elle nous a



fait découvrir ou redécouvrir la place que la danse peut occuper dans la réalisation de films.

Films d'amour, d'aventure, d'animation,... large panel.

Merci encore aux cuistots et à notre cinéophile.

Yvan Nicaise



La radicalisation, la laïcité et la constitution

Guy Haarscher, philosophe, s'est interrogé dans le n° 450 de juin 2016 de la revue du CAL « Espace de libertés » sur « *En quoi une référence à la laïcité pourrait-elle constituer un élément de réponse à la radicalisation terroriste et en quoi serait-elle susceptible de figurer dans la constitution ?* ».

Dans cet article, il souligne que les laïques belges ont souvent tendance à prendre la laïcité française comme un modèle, voire un idéal : séparation des Eglises et de l'Etat, non subventionnement des écoles confessionnelles et oubliant que, depuis la loi Debré de 1959, l'Etat français subventionne les écoles privées sous contrat ...qui sont en grande majorité catholiques.



« Relancer la guerre scolaire au nom d'une conception cohérente de la laïcité n'apparaît pas souhaitable, même à ceux qui, comme moi, trouvent qu'il s'agit, dans l'abstrait, d'une bonne idée. En effet, nous avons besoin d'unité dans la lutte contre l'intégrisme religieux djihadiste, et c'est, de toute façon, la condition d'une modification constitutionnelle ».

Et de rappeler que « *la neutralité de l'Etat, la liberté de conscience et la non-discrimination en matière d'orientation « spirituelle » se trouvent déjà inscrites dans la Constitution belge.*

C'est d'ailleurs souvent au nom d'une conception démesurée de la liberté de conscience que les régressions religieuses se présentent sous une forme apparemment acceptable, par une stratégie que j'ai appelée la rhétorique du « loup dans la bergerie ».

Et de se poser la question de l'utilité d'introduire la laïcité dans la Constitution pour lutter contre la radicalisation et le terrorisme aveugle.

Que propose Guy Haarscher ?

Et de reprendre sa réflexion dans sa totalité :

« Une seule voie reste ouverte, et elle vaut la peine d'être quelque peu frayée. Nos conquêtes sont fragiles et menacées par un conservatisme religieux d'un autre âge qui trouve son incarnation la plus pure et la plus effrayante dans les doctrines salafistes, ou dans celles du wahhabisme saoudien qui en est très proche. Ces conceptions identifient à Satan tout ce que nous chérissons en matière de progrès : l'égalité de l'homme et de la femme, la liberté scientifique, le droit de ne pas croire, la non-discrimination des homosexuels, le droit à

l'avortement et à l'euthanasie, la lutte contre l'antisémitisme et le «plus jamais ça». Elles préparent le terrain au djihadisme en provoquant une rupture mentale radicale avec les valeurs de la démocratie contemporaine. Ces valeurs, les laïques belges les ont défendues contre vents et marées.

Des catholiques progressistes les ont accompagnées, mais leur hiérarchie se montre bien plus réticente. Il reste que, depuis Vatican II, l'Église accepte - avec certaines réticences - le primat de la loi civile, et en tout cas la fin du théologico-politique ».

Il serait souhaitable de réaffirmer l'exact contraire: le primat de la loi humaine des démocraties constitutionnelles sur toute prétendue "loi divine".



« Cette dernière ne possède de légitimité que librement acceptée par ceux qui s'y réfèrent, dans le respect de la Constitution et des lois. Dans un tel esprit, il serait souhaitable que notre loi fondamentale affirme de façon claire et nette cette haute idée de la laïcité, partagée par tous les démocrates, et, surtout, que les législations, la jurisprudence, les pratiques éducatives et l'action de la société civile relaient dans la vie réelle une telle fidélité

réaffirmée au principe du primat de la loi civile. Alors nous aurions peut-être fait un tout petit pas en direction d'une société sans terreur ».

Sources : Espace de liberté n° 150 - juin 2016

Je vous invite à prendre connaissance de l'article complet en étant abonné à cette revue d'un grand intérêt pour nos analyses laïques.

Abonnement : 10 numéros par an : 20 €

Achat par numéro : 2 €

Par virement au compte du CAL BE162100 6247 9974

Yvan Nicaise

L'ESPAGNE AUJOURD'HUI

80 ANS APRÈS
LA GUERRE D'ESPAGNE

LE 7 OCTOBRE 2016
À 19H30



CONFÉRENCE
PAR JOSÉ PEREZ
JOURNALISTE ET HISTORIEN



Maison de la laïcité

Morlanwelz

PLACE ALBERT 1^{ER} 16
MORLANWELZ

ENTRÉE 3€
ARTICLE 27

Edit. responsable : Yvan Nicaise - Place Albert 1^{er} 16A - 7140 Morlanwelz

Vendredi 7 octobre à 19h30
Conférence-débat "L'Espagne aujourd'hui, 80 ans
après la guerre civile"
par José Perez, journaliste et historien

Nos membres et sympathisants ont eu, plusieurs fois l'occasion d'apprécier les conférences de José Pérez : Jacques Brel, Jean Ferrat, le procès en hérésie de Federico Garcia Lorca et maintenant " l'Espagne aujourd'hui,".

Dans "Le courrier laïque" précédent, nous vous avons proposé, à travers un article, un coup d'œil rapide sur l'histoire de l'Espagne.

Que va nous proposer José ?

Avec des mots simples, avec beaucoup d'humour, de sincérité et de tendresse, ce conférencier portera un regard critique et revendicateur sur la dictature franquiste. Grâce à des repères chronologiques précis, véritable cours d'histoire contemporaine de l'Espagne, il nous replongera dans les racines de la création du pays, pour une meilleure compréhension de l'actualité et du futur du pays.

Et José Perez, le poète, nous dit :



"Et donc, des hommes qui avaient perçu les bienfaits de la lumière, s'étaient laissé aller au point de replonger dans les ténèbres avec le franquisme. A brader sa propre liberté, on en arrive à la décrépitude, à l'abatement, à la déchéance humaine. Et ce n'est plus du découragement, mais de l'abandon. Voire du suicide. C'est bien ce qui s'est passé à Madrid, dans le temple même de nos lumières, lorsque le drame s'abattit sur nous".

Rendez-vous le 7 octobre à 19h30

Entrée : 3 €, étudiants : 1€) Article 27

Yvan Nicaise



A.S.B.L.
Maison de la laïcité
Morlanwelz
PLACE ALBERT 1^{ER} 16A
MORLANWELZ

LES RELIGIONS SONT-ELLES MISOGYNES?

CONFÉRENCE-DÉBAT

LE MERCREDI
26 OCTOBRE 2016
À 19H30



AVEC GUY DONNAY
PROFESSEUR ÉMÉRITE DE L'ULB
DIRECTEUR RETRAITÉ DU MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT

Edit. responsable : Yvan Nicaise - Place Albert 1^{er} 16A - 7140 Morlanwelz

ENTRÉE 3€
ARTICLE 27

Mercredi 26 octobre à 19h30

Conférence-débat

"Les religions sont-elles misogynes ?"

par Guy Donnay

**Directeur retraité du Musée Royal de Mariemont,
professeur émérite de l'ULB, philologue et historien
des religions**

Présentation de la conférence

Pour les deux religions aujourd'hui dominantes, c'est une évidence de même pour la religion juive dont l'une et l'autre sont issues. Une femme, Eve, est responsable du « péché originel » et de tous les maux qui s'ensuivirent pour l'humanité. Dans les *Évangiles*, les femmes ne jouent qu'un rôle subalterne auprès de Jésus : ce sont des hommes, les apôtres, qui prêchent la Bonne Nouvelle et, dans la plupart des Églises chrétiennes, les prêtres sont exclusivement des hommes. Dans le *Coran*, une femme ne vaut juridiquement que la moitié d'un homme. Et l'on peut multiplier les exemples. L'hindouisme, le bouddhisme ne reconnaissent pas davantage l'égalité des genres. Pour le conférencier, cette misogynie ne s'explique pas seulement par l'histoire des sociétés humaines mais procède avant tout d'interdits religieux millénaires.

Mieux connaître le conférencier



Né à Liège en 1933, Guy Donnay est docteur en philologie classique et licencié en histoire de l'art et archéologie de l'Université Libre de Bruxelles. **De 1968 à 1993, il dirige le Musée royal de Mariemont**, où il est entré comme assistant en 1963. Parallèlement, il enseigne à l'ULB l'histoire de la religion grecque et celle de la pensée scientifique de l'Antiquité de 1970 à 1998. Il participe également à des fouilles archéologiques en Grèce et en Syrie.

Philologue et historien des religions, il a publié en 2010 *"Au commencement était le Logos... et après ? La*

philosophie vue par un philologue" et, en 2016, "Les religions. Approche historique à l'intention des non-croyants".

Dans "Le courrier laïque" de mai 2016, nous avons annoncé la publication de ce dernier ouvrage où notre conférencier propose une approche rationaliste, critique, mais non polémique des religions, du culte des ancêtres de l'homme de Neandertal aux dérives djihadistes de l'islam, des mégalithes aux négations créationnistes des découvertes scientifiques des derniers siècles.

(Il sera possible de se procurer cet ouvrage près la conférence)

Entrée 3 €, étudiants : 1 € - Article 27

Yvan Nicaise

Lundis 10 et 24 octobre : atelier d'aquarelle



Les participants à l'atelier d'aquarelles continuent de mettre à profit, deux fois par mois, leur rencontre pour améliorer leur technique.

L'idée d'organiser une prochaine exposition de leurs créations est dans l'air, mais aucune date n'est choisie actuellement.

Il est toujours possible de rejoindre les participants actuels.

Rappelons que l'atelier se déroule de

14 à 16h30. La participation reste fixée à 6 € par séance, papier et café compris et parfois la petite friandise inattendue.

Prochaines dates : 7 et 28 novembre

Anne-Marie André

Le 30 septembre : colloque avortement

Un colloque académique se déroulera sur ce thème à la VUB.*

(Conditions de participation en fin d'article).

Dès 8h30, deux tables rondes aborderont les impacts médicaux et sociétaux (colloque bilingue).

Outre ce colloque, le centre d'action laïque a publié récemment une brochure que vous pouvez télécharger (plus d'infos en fin d'article)

Nous publions ci- dessous, la conclusion présentée dans cette brochure.

Sortir l'avortement du code pénal : pourquoi ?



Pour obtenir le vote de la loi, les femmes et les progressistes ont dû abandonner plusieurs de leurs revendications et accepter une dépénalisation partielle de l'IVG et non une loi légalisant l'avortement. Cette dépénalisation partielle permet aux opposants de s'attaquer régulièrement à la loi et au droit des femmes à choisir ou non de poursuivre une grossesse. Dès lors, revendiquer, comme initialement, la sortie de l'IVG du Code pénal relève d'une stratégie volontariste conforme aux revendications féministes et égalitaristes.

Ce détachement symbolique de la notion de délit s'avère aujourd'hui à la fois possible, suivant les exemples de la France et du Luxembourg, mais aussi indispensable. Car le recours à l'IVG reste marqué par la culpabilité et/ou la culpabilisation des femmes. En témoigne la difficulté de recueillir des témoignages, hormis chez les femmes politisées. Il est à remarquer que ce délit pèse uniquement et entièrement sur la tête des femmes, alors que l'acte sexuel

qui a conduit à une grossesse non désirée se fait à deux... Ce qui n'a l'air de choquer personne et démontre à quel point nous sommes encore empreints des modes d'interprétation hérités du patriarcat.

Considérer l'IVG comme un acte médical consenti par la patiente et non comme un délit pourrait également faire échec aux interprétations religieuses sur le «respect de l'enfant à naître». En tant que laïques, nous ne considérons pas que les cellules en développement à l'intérieur de l'utérus soient – même à 14 semaines – «un enfant à naître». L'origine

«divine de la vie» versus sa compréhension scientifique est au cœur de la problématique. En effet, le fait que, dans le Code pénal, le délit d'IVG soit inclus dans la section III, titre 7

«Atteinte à l'ordre public et à la moralité des familles», démontre qu'il s'agit toujours dans l'esprit du législateur d'une question morale et non d'une question de santé publique.

Depuis les années 70, le CAL considère le recours à l'avortement comme un droit des femmes.

Alors qu'en Belgique, seules trois générations de femmes ont pu bénéficier légalement de soins médicaux en cas d'avortement, il est temps de réaffirmer par le biais de la loi qu'au contraire d'un crime, l'avortement est une mesure de santé publique, un droit des femmes à disposer de leur corps et à choisir leur vie.

Source : CAL

Infos

Colloque avortement

Adresse : Aula VUB - Auditorium Q-D

Boulevard de la Plaine, 2 - 1050 Bruxelles

La séance est suivie d'un buffet - Accès gratuit

Réservation indispensable à cal@laicite.net

Pour télécharger la brochure

<http://www.laicite.be/images/tinymce/151009-avortement-hors-code-penal>.

.....

n Code pénal de 1867 m

Article 348 Celui qui, par aliments, breuvages, médicaments, violence ou par tout autre moyen, aura, à dessein, fait avorter une femme qui n'y a point consenti, sera puni de la réclusion. Si les moyens employés ont manqué leur effet, l'article 52 sera appliqué.

Article 349 Lorsque l'avortement a été causé par des violences exercées volontairement, mais sans intention de le produire, le coupable sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de vingt-six francs à trois cents francs.

Si les violences ont été commises avec préméditation ou avec connaissance de l'état de la femme, l'emprisonnement sera de six mois à trois ans, et l'amende de cinquante francs à cinq cents francs.

Article 350 Celui qui, par aliments, breuvages, médicaments ou par tout autre moyen, aura fait avorter une femme qui y a consenti, sera condamné à un emprisonnement de deux ans à cinq ans, et à une amende de cent francs à cinq cents francs.

Article 351 La femme qui, volontairement, se sera fait avorter sera punie d'un emprisonnement de deux ans à cinq ans et d'une amende de cents francs à cinq cents francs.

Article 352 Lorsque les moyens employés dans le but de faire avorter la femme auront causé la mort, celui qui les aura administrés ou indiqués dans ce but sera condamné à la réclusion, si la femme a consenti à l'avortement, et aux travaux forcés de dix ans à quinze ans, si elle n'y a point consenti.

Article 353 Dans les cas prévus par les articles 348, 350, 351 et 352, si le coupable est médecin, chirurgien, accoucheur, sage-femme, officier de santé ou pharmacien, les peines respectivement portées par ces articles seront remplacées par la réclusion, les travaux forcés de dix ans à quinze ans ou de quinze ans à vingt ans, selon qu'il s'agit de l'emprisonnement, de la réclusion ou des travaux forcés de dix ans à quinze ans.

.....

Jeudis 13 et 27 octobre : atelier d'art floral



L'automne sera l'occasion de créations grâce à d'autres variétés de fleurs et de feuilles que cette saison nous apporte.

Les horaires restent inchangés : de 10 à 12 heures ou de 13 à 15 heures selon le groupe. N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque séance à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26.

Prochaines dates: 10 et 24 novembre

Marie-Christine Cuchet

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, le CAL-Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidient pour réaliser nos activités et gérer nos locaux.

Les activités payantes que nous organisons nous permettent de disposer des sommes qui peuvent équilibrer notre budget.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous.

Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.



Dans l'agenda de novembre 2016

Vendredi 4 novembre à 20h00

14ème soirée jazz avec le "Thomas Champagne Quintet"
Composition: Thomas Champagne (alto sax), Michel Mainil (ténor sax), Paolo Loveri (Guitare), Hendrik Vanattenhoven (Contrebasse), Bruno Castellucci (Drums).

Jeudi 10 novembre à 20h00 **Ciné-club des résistances**

"Le labyrinthe du silence" de Giulio Ricciarelli

Lundi 21 novembre : "Les lundis du Préau"

12h30 : Repas mensuel

14h15 : conférence, sujet à déterminer.

Après la Conférence "Tintin, Hergé et le Congo" dans une perspective historique



Le 22 septembre, à l'initiative de la section du Centre de l'extension de l'ULB, nous avons organisé cette conférence en commun. Cette décision fut un réel succès car plus de 90 personnes avaient fait le déplacement vers Morlanwelz, rejoignant ainsi les nombreux membres de notre maison.

La conférence donnée par Dominique Maricq, rédacteur en chef de la revue "Les

amis du musée Hergé" a grandement ravi le public autant par la richesse de l'exposé largement illustré par des photos, affiches et citations qui nous ont permis de nous plonger dans une période qui s'étendait de la conquête de cette partie de l'Afrique appelée Congo à l'accès à son indépendance.

Le livre "Tintin au Congo", sujet de nombreuses controverses, fut replacé dans



le contexte de l'époque où le colonialisme - porteur de civilisation mais surtout exploitant les richesses de la région - a véhiculé l'image des Africains qualifiés de "sauvages", les présentant dans des expositions ou dans des foires, utilisant leur visage déformé dans diverses publicités.

C'est dans ce cadre qu'Hergé, à l'âge de 20 ans, a réalisé cette bande dessinée, œuvre

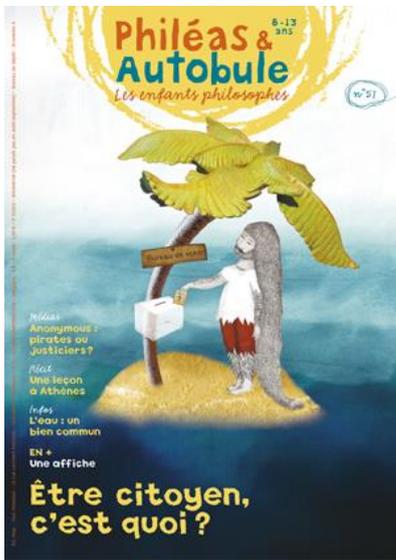
qu'il qualifie lui-même de "péché de jeunesse".

Sans faire de concession à l'auteur, notre conférencier s'est livré à une analyse assez pointue de cet album ainsi que d'autres productions d'Hergé.

Grâce à cette conférence, chacun se livrera, s'il le souhaite, à une nouvelle lecture et à de nouvelles réflexions sur l'œuvre d'Hergé.

Yvan Nicaise





Philéas & Autobule : la revue à offrir à vos enfants et petits-enfants

Philéas & Autobule est la revue des enfants philosophes, la revue de tous les enfants qui se posent des tas de questions sur tout : Qu'y a-t-il derrière les apparences ? À quoi sert un ami ? Pourquoi faut-il des chefs ? Philéas & Autobule accompagne les enfants dans leurs interrogations. Les jeux, les histoires, les infos leur permettent d'aller à la rencontre des autres, de réfléchir et de construire leurs propres réponses à toutes ces questions.

Le thème de la rentrée : la citoyenneté ! (Parution 1er octobre)

Le N°51 de Philéas & Autobule, à paraître le 1er octobre invite les enfants à explorer cette notion de citoyenneté.

Les prochains thèmes de Philéas & Autobule, de nouvelles pistes pour le cours de philosophie et citoyenneté.

Le monde est plein de surprises et d'énigmes !

Tous les deux mois, la revue Philéas & Autobule aborde un nouveau sujet et soulève plusieurs questions philosophiques.

N°52 - Qu'est-ce que tu crois ?

Parution décembre 2016

N°53 - Comment tu parles ?

Parution février 2017

N°54 - Qui est méchant ?

Parution avril 2017

N°55 - C'est quand qu'on est grand ?

Parution juin 2017

ABONNEMENT 5 NUMÉROS : 15 €

1 abonnement gratuit pour 10 abonnements souscrits

Dossier pédagogique gratuit sur le site internet à chaque parution

Une affiche deux fois par an

Pour votre facilité, souscrivez votre abonnement en ligne sur notre site internet <http://www.phileasetautobule.be/shop>

Le paiement peut être effectué par PAYPAL ou par virement sur le compte BE98 1325 3865 5993

Cette revue est une initiative du CAL Brabant Wallon

Lundi 17 octobre à 14h15
« Les Lundis du Préau » présente
"J'ai vécu à Léopoldville les derniers jours du Congo"
par Marcel Sevrain

Marcel Sevrain, ex-colonel de gendarmerie, réside, depuis plusieurs années, à la résidence "Morlanwelz Village". Agé de plus de 90 ans, sa vie fut des plus active. Ex-colonel de gendarmerie et cavalier averti, il a été amené à exercer sa profession en Belgique mais aussi au Congo belge. Son témoignage nous replongera dans une période de l'histoire coloniale que très peu de nous ont vécu. Il vous invite à la découvrir à travers la conférence qu'il nous a préparée.

Participation: conférence et goûter, café compris 3 €

Cet après-midi sera précédé, à 12h30, du repas mensuel pour ceux qui le souhaitent.



MENU

**Blanquette de veau
et sa garniture**

Dessert - Café

14 €

Réservation : jusqu'au mercredi 12 octobre au 064/442326
ou au 0478/392796.

Confirmation par paiement en nos locaux ou par versement
au compte n° BE76 0682 1971 1895 de la Maison de la
Laïcité de Morlanwelz

Le Courrier Laïque

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise

**Couverture : Bertrand Aquila (Fédération des Maisons de la
Laïcité)**